

d'avis que l'on devrait pouvoir poser plus de questions au gouvernement. Selon moi, une façon de permettre à un plus grand nombre de parlementaires de participer à la période des questions consisterait à prolonger celle-ci d'une demi-heure tous les jours.

Je tiens à exprimer clairement à mon collègue de l'opposition officielle que nous appuyons avec enthousiasme cette proposition qui favorisera la démocratie dans cette enceinte.

M. Attewell: Monsieur le Président, ma question porte sur une affaire pressante. Il me faut une réponse d'ici à demain. C'est au sujet des 400 réfugiés de New Delhi. Je voudrais poser au ministre une question urgente à ce sujet.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît.

Ce n'est pas la première fois que cette question est soulevée à la Chambre.

[Français]

Il existe un comité pour le Règlement à la Chambre et si le député veut faire des représentations, je suis sûr que des deux côtés de la Chambre, on sera très intéressés à améliorer, si cela est nécessaire, les règles qui nous régissent.

[Traduction]

M. Fulton: Monsieur le Président, cela m'encouragerait seulement de savoir quand vous comptez informer la Chambre de votre jugement en ce qui concerne la question de privilège que j'ai soulevée. Je crois que ma question est fondée. Je suis disposé à proposer la motion qu'il faut pour renvoyer cette affaire au comité, mais vous m'obligeriez certes en me disant quand vous comptez avoir terminé de consulter les bleus pour savoir ce que le ministre a dit et ce qui s'est passé au juste.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence prend en délibéré la question que vous avez soulevée il y a quelques minutes et s'il y a lieu, s'il y a vraiment question de privilège, la Présidence sera en mesure de rendre sa décision dans les meilleurs délais. Je vous remercie de votre collaboration.

Initiatives ministérielles

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions de M^{me} Campbell (Vancouver-Centre) (p. 4291) et de M. Waddell (p. 4292).

M. Nicholson: Monsieur le Président, je crois que nous nous sommes prononcés sur la motion n^o 4A juste avant 13 heures. Le greffier fait signe que non. En effet, un député a fait savoir qu'il souhaitait dire quelques mots à ce sujet. Il ne semble pas être présent à la Chambre en ce moment.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas encore eu de vote sur les motions n^{os} 4A et 7. C'est donc la reprise du débat.

[Traduction]

Le débat reprend sur les motions n^{os} 4A et 7.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je tiens à présenter quelques observations au sujet de ces amendements en particulier. Je voudrais profiter du débat sur cet important projet de loi pour demander aux députés de penser de temps à autre à l'objet de cette mesure.

Nous nous efforçons ici d'améliorer la Loi sur les jeunes contrevenants.

Je tiens à dire simplement que nous nous devons de le faire, mais que nous devons aussi nous demander pourquoi ces jeunes finissent par avoir maille à partir avec la loi. Nous traitons ici d'une situation après coup. Nous nous devons naturellement de le faire. Mais nous devons pousser plus loin à un moment donné et nous demander si nous pouvons faire quelque chose en tant que parlementaires pour amener le gouvernement à adopter une nouvelle politique qui ferait qu'un moins grand nombre de jeunes aient finalement maille à partir avec la loi.